



## Programme des séjours professionnels 2019/2020

### Instruction des dossiers de candidature en ligne

Procédez à votre inscription en ligne sur le site du CIEP :

[www.ciep.fr/mobilite/sejours-professionnels](http://www.ciep.fr/mobilite/sejours-professionnels)

Il est recommandé de bien lire le programme détaillé avant toute démarche d'inscription.

Si vous souhaitez effectuer un *séjour croisé* (partir et accueillir), il faut remplir les deux dossiers de candidature indépendamment.

Pour faire une demande de dossier, cliquez sur le lien correspondant au type de dossier de candidature :

Départ d'un professeur français dans un établissement européen

et/ou

Accueil d'un professeur européen dans un établissement français

## Départ d'un professeur français dans un établissement européen

Procédez à votre inscription en ligne avant le 25 mars 2019.

### 1. Votre préinscription

Vous ne pouvez choisir qu'un seul pays d'accueil.

Assurez-vous :

- de l'exactitude des informations renseignées. Les champs ne seront plus accessibles au moment de l'instruction du dossier.
- de la validité de votre adresse électronique, celle-ci sera utilisée pour toute correspondance.

A l'issue de cette première étape, un courriel vous sera adressé avec votre numéro de dossier et un lien d'accès. (Vérifiez qu'il n'a pas été considéré par votre messagerie comme « courrier indésirable/spam ».)

### 2. Votre inscription

1. Reconnectez-vous sur le site et instruisez votre dossier.

Vous avez la possibilité d'**enregistrer** les différentes étapes et de les corriger.

2. Validez votre dossier. Vous avez atteint la dernière étape avant la confirmation de votre candidature. Vous avez encore la possibilité de relire et d'apporter des modifications à votre dossier.



3. Confirmez la validation. Votre candidature est alors transmise au CIEP. Vous n'avez plus la possibilité d'intervenir sur votre dossier.



4. Vous recevez un courriel de notification contenant votre dossier au format PDF.
5. Conservez une copie de votre dossier et remettez la version PDF à votre chef d'établissement, après l'avoir visée et signée.

Après y avoir apposé son avis, celui-ci transmet le dossier à la DAREIC de votre académie **au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2019**. Tout dossier reçu par la DAREIC après cette date sera considéré comme non recevable.

La DAREIC se chargera ensuite de faire parvenir au CIEP le dossier revêtu de tous les avis hiérarchiques pour le **29 avril 2019**.

Votre candidature ne sera validée que lorsque l'exemplaire papier, visé par l'ensemble de la hiérarchie, sera reçu au CIEP.

## Accueil d'un professeur européen dans un établissement français

Procédez à votre inscription en ligne avant le 1<sup>er</sup> avril 2019

### 1. Préinscription

Vous pouvez accueillir plusieurs professeurs de pays différents mais il faut remplir un dossier d'inscription par pays d'origine. Vous pouvez choisir plusieurs langues et/ou disciplines.

Assurez-vous :

- de l'exactitude des informations renseignées. Les champs ne seront plus accessibles au moment de l'instruction du dossier.
- de la validité de votre adresse électronique, celle-ci sera utilisée pour toute correspondance.

A l'issue de cette première étape, un courriel vous sera adressé avec votre numéro de dossier et un lien d'accès. (Vérifiez qu'il n'a pas été considéré par votre messagerie comme « courrier indésirable/spam ».)

### 2. Inscription

1. Reconnectez-vous sur le site et instruisez votre dossier.

Vous avez la possibilité d'enregistrer les différentes étapes et de les corriger.

2. Validez votre dossier. Vous avez atteint la dernière étape avant la confirmation de votre candidature.

Vous avez encore la possibilité de relire et d'apporter des modifications à votre dossier.



3. Confirmez la validation. Votre candidature est alors transmise au CIEP. Vous n'avez plus la possibilité d'intervenir sur votre dossier.



4. Vous recevez un courriel de notification contenant votre dossier au format PDF.
5. Conservez une copie de votre dossier et transmettez au CIEP la version imprimée du PDF une fois signée et visée par le chef d'établissement et la personne contact de l'établissement **avant le 29 avril 2019**. Votre candidature ne sera validée que lorsque l'exemplaire papier sera reçu au CIEP

Merci d'adresser pour information une copie du document à la DAREIC de votre académie.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Les coordonnées des candidats retenus sont communiquées à nos partenaires et pourront être utilisées au sein du CIEP. En cas de changement de coordonnées, il convient de le signaler immédiatement à l'adresse suivante : [sejours-professionnels@ciep.fr](mailto:sejours-professionnels@ciep.fr)

Les demandes de renseignements éventuelles devront être faites par courriel à cette adresse. Toute information concernant votre candidature vous sera également communiquée par le CIEP par courriel.